

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2679>

Compte rendu de la réunion du CSI de l'INSB (14/01/2019)

- ACTIVITE AU CNRS - INSTANCES NATIONALES CNRS - COMITE NATIONAL - CONSEIL SCIENTIFIQUE D'INSTITUT (CSI) - COMPTE
RENDUS -

Date de mise en ligne : lundi 1er avril 2019

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Compte-rendu de la réunion du CSI de l'INSB (14/01/2019).

Le 14 Janvier 2019 a eu lieu la première réunion des nouveaux CSI du CNRS (mandat 2019-2023).

Marie-Claude Labastie (Secrétaire Générale du Comité National) a présenté en session plénière, les missions du CSI.

Le rôle et les missions du CSI sont définis avec beaucoup de latitude. Il s'agit essentiellement d'activités de conseil en réponse aux demandes et attentes des Directeurs d'Institut. Les conseils peuvent également être à l'initiative libre des membres du CSI. Ces conseils se concrétisent par des « Recommandations » diffusées sur le site Internet du CNRS/CSI.

Parmi les tâches à accomplir, il existe 2 exercices statutaires :

« Vote sur la composition des Jurys d'admission des CR » (période Janv-Fev),

« Divergences » (période Sept-Oct) : le CSI a un rôle de conseil sur le devenir des Unités de recherche lorsque la direction de l'institut est en désaccord avec l'avis des sections.

En outre, le CSI doit rédiger un « Rapport de Prospective » (rapport sans directive, dont le contenu est librement défini par les membres du CSI).

Réunion CSI INSB

Présents : Anne Karine Bouziers-Sore, Marie Chabbert, Olivier Croce, Delphine Debayle, Valérie Doye, Alain Eychene, Philippe Frachet, Yaël Grosjean, Jose Manuel Gualberto, Laurent Heliot, Daniel Kahn, François Leulier, Françoise Moneger, Isabelle Mus-Veteau, Florence Niedergang, Alessandra Occhialini-Cantet, Marie-Laure Parmentier, Pierre Pouget, Dominique Rumeau, Patrick Schultz, Catherine Tallon-Baudry.

En présence de l'Assistante du Comité National : Isabelle Courthial-Bieder

1- Constitution du Bureau du CSI INSB

Élections du Président du CSI

Yaël Grosjean

Élections des membres du bureau

Daniel Kahn et Dominique Rumeau

Nomination des membres du bureau par Catherine Jessus

Alain Eychene et Florence Niedergang

Élection de la secrétaire scientifique

Dominique Rumeau

2- Accueil par la Directrice de l'INSB, discours de politique générale et échanges avec les membres du conseil

Catherine Jessus rappelle qu'elle exercera sa fonction de chef d'institut jusqu'au 1 Février 2019. A partir de cette date, c'est André Le Bivic présent à la réunion ce jour, qui assurera cette fonction.

Nous sont également présentées :

- ▶ Nathalie Leresche, chargée de mission à INSB, qui a assuré un relais entre INSB et CSI au cours du précédent mandat ; le maintien éventuel de N Leresche dans cette fonction sera confirmé ultérieurement par A Le Bivic et Claire Ferras-Fleutry directrice adjointe administrative de l'INSB.

Compte tenu de son départ prochain, C Jesus ne peut pas se prononcer quant aux missions du nouveau CSI. A Le Bivic exprimera ses attentes vraisemblablement lors de la prochaine réunion.

Néanmoins, en fonction de son bilan des actions passées, elle indique quelques points qu'elle juge importants pour un fonctionnement optimal du CSI.

Ainsi :

- ▶ L'efficacité du CSI dans sa fonction de conseil procède d'un investissement réciproque entre CSI et le Directeur.
- ▶ Le Dir doit pouvoir bénéficier de « véritables » avis sur la politique scientifique de l'Institut.

Aussi, le CSI doit faire des propositions quant aux projets prioritaires, aux domaines scientifiques émergents, ceux à renforcer, ceux à faire évoluer. Le CSI doit indiquer comment peuvent s'envisager ces évolutions et quelles en seront les répercussions.

- ▶ Concernant des aspects afférents à la science (et non scientifiques au sens strict), le CSI doit également donner un avis, émettre des recommandations. Dans ce cadre les thèmes suivants ont été considérés (et pourront l'être encore éventuellement) : science ouverte, utilisation des préprints, positionnement en termes d'abonnements, évaluation, parité, intégrité...
- ▶ C Jesus insiste sur le rôle de « challenger » du CSI auprès du Directeur.
- ▶ Le CSI doit inviter les Présidents de section à participer aux réunions (pour INSB : 9 sections et 1 CID). Ils sont des invités permanents de même qu'un membre du Conseil Scientifique, mais leur présence n'est pas obligatoire.

Le CSI doit parvenir à les motiver. Leur implication pour certaines réflexions est essentielle (Exple : Recommandations sur le passage CRHC).

- ▶ En outre, elle indique qu'il est possible d'inviter des membres extérieurs au CSI. Au cours du précédent mandat, Thierry Damerval PDG de l'ANR est venu débattre des appels à financement.
- ▶ Les membres du CSI peuvent être sollicités pour certaines évaluations (La précédente Présidente du CSI a été consultée pour l'attribution du prix Paoletti), comme experts pour des projets nationaux ou internationaux.
- ▶ Pour plus d'efficacité, C Jesus suggère de poursuivre les réflexions avec la formation de petits groupes.

C Jesus présente ensuite l'INSB (diaporama), l'évolution de l'Institut depuis sa création. Elle souligne la situation catastrophique des recrutements qui aggrave le manque de personnels. Concernant les chercheurs, il y a une réduction de 50 postes au concours 2019 (250 vs 300 ; soit pour INSB : 47 postes en 2019 vs en moyenne 55 postes ces dernières années) ; les recrutements couvrent uniquement les départs à la retraite alors qu'une autre part importante des chercheurs quitte le CNRS pour des raisons diverses. Concernant les ITA, le concours sert de variable d'ajustement en fonction du concours chercheur car le nombre de départs en retraite est connu plus tardivement. Le nombre de postes ITA INSB au concours stagne autour de 40, largement insuffisant pour maintenir les activités et assurer la transmission des compétences (perte de savoir-faire inéluctable !).

Le budget quant à lui en 2019 est en hausse et sera distribué aux laboratoires de façon réfléchie et ciblée sur des

actions prioritaires (pas de saupoudrage).

Quelles sont les missions de l'INSB pour 2019 ?

Mission pour l'interdisciplinarité avec MITI (Mission pour les Initiatives Transverses et l'Interdisciplinarité) qui conduit une réflexion coordonnée et transversale afin d'assurer la mise en oeuvre d'une politique de soutien et de renforcement de l'interdisciplinarité. MITI dispose de dispositifs évolutifs ouverts aux chercheurs et étudiants pour soutenir une recherche dans les domaines émergents et transdisciplinaires (PEPS, Défis, « Osez l'interdisciplinarité », 80IPrime, CNRSMomentum...).

Le CSI pourrait participer à la réflexion et faire des propositions sur ces actions transversales.

Quels sont les enjeux ?

Enjeux à l'interdisciplinarité quant aux concepts et la méthodologie.

Enjeux technologiques et méthodologiques

3- Echanges avec Christelle Baunez, présidente du CSI INSB au cours du mandat précédent (2014-2018)

C Baunez présente son expérience comme Présidente du CSI INSB.

Elle insiste sur le fait que la seule façon de laisser une trace sur une réflexion est d'émettre une « recommandation ». Elle indique qu'il est nécessaire d'améliorer la diffusion des conclusions, qu'il existe des problèmes de visibilité à de nombreux niveaux jusqu'aux chercheurs dans les laboratoires car il n'y a pas de liste de diffusion. En outre dans ce domaine, elle relève que parfois, les recommandations ne sont pas prises en compte.

Le premier point de réflexion abordé : « Interdisciplinarité », a révélé les faiblesses de l'organisation précédente qui a selon C Baunez passé trop de temps sur ce sujet ; occultant ainsi d'autres réflexions.

Mise en garde : le CNRS n'est parfois pas en mesure de fournir les données nécessaires et indispensables à certaines réflexions qu'il sollicite ; comme par exemple celles sur « La taille des Equipes ». Remarque sur ce point : ce n'est pas au CSI à rechercher ces données non plus !

Selon C Baunez, les sujets les plus pertinents et les plus motivants sont ceux qui relèvent de la science au sens strict (par exemple, la thématique : « les nouveaux modèles »).

Concernant l'organisation des réunions du CSI : elle souligne que lors de la réunion du bureau qui précède chaque réunion du CSI, il est important d'être réactif pour identifier les personnes à inviter ; il faut parvenir à impliquer un maximum de gens pour assurer une diversité d'informations préalablement à la discussion. Motiver les Présidents des Sections pour les faire participer, et notamment les inviter à l'issue des sessions de printemps et d'automne pour débattre des conclusions.

Il peut être judicieux d'inviter les Présidents des autres CSI, d'entretenir des partenariats avec d'autres instituts (Fait avec INSERM).

Dans le cadre des débats, le rôle du Président est de veiller à ce que différents (tous !) avis s'expriment.

La relation entre CSI et Directeur d'Institut est fondamentale. Celle avec C Jessus fut très bonne même si elle regrette que le débat sur « Le livre blanc de la Biologie » n'ait pas impliqué le CSI.

Compte rendu de la réunion du CSI de l'INSB (14/01/2019)

En fin de discussion, C Baunez indique que le rapport de Prospective est sur le point d'être terminé et qu'elle le mettra à notre disposition prochainement.

4- Propositions de nominations aux jurys d'admission 2019 des CR.

La composition des jurys d'admission obéit à des règles strictes (parité, CNRS vs non CNRS, élus vs nommés...) qui laissent peu de liberté dans leur composition. C Jessus propose une liste pour le jury d'admission des CR :

Membres de droit										
Nom du Directeur d'Institut (Président)	Titulaire	M.	Le Bivic	André	DRCE	CNRS	DI			
Nom du représentant en cas d'empêchement du DI	Suppléant	M.	Morseu	Hervé	DR1	CNRS	DAS			
Membres nommés										
Parmi ces 15 personnalités : 5 docteur-élu et chercheur du CNRS (3 titulaires, dont 2 élus au CN) (2 suppléants, dont 1 élu au CN)	8 personnalités scientifiques au moins CRCN* : 5 titulaires et 3 suppléants	Titulaire	1	M.	Schuhl	Alain	DRCE	CNRS	DGD-S	
			2	Mme	Giudici-Ortizoni	Marie-Thérèse	DR1	CNRS	Section 26	élue
			3	Mme	Albiges-Rizo	Corinne	DR1	CNRS	section 22	nommée
			4	M.	Arial	Mathieu	PL2	Université P Sabatier	section 23	élu
			5	Mme	Brenner	Catherine	DR2	CNRS	section 24	élue
	Suppléant	1	M.	Gaudin	Yves	DR1	CNRS	Section 26	élu	
		2	M.	Blader	Patrick	DR2	INSERM	section 22	élu	
		3	Mme	Gavard	Julie	DR2	CNRS	Section 24	élue	
	8 personnalités scientifiques au moins CRCN* : 5 titulaires et 3 suppléants et doit parmi les membres des sections du Comité national (CN)	Titulaire	1	Mme	Bernard	Monique	DR1	CNRS	Section 28	nommée
			2	M.	Rossi-Cordius	Hugues	DR2	CNRS	Section 21	nommé
			3	M.	Faire	Philippe	DR1	CNRS	Section 25	nommé
			4	Mme	Sirigu	Angela	DRCE	CNRS	Section 26	nommée
			5	M.	Blank	Ulrich	DR1	CNRS	Section 27	élu
		Suppléant	1	Mme	Laboigne	Ingrid	MCF	Université	Section 21	élue
			2	M.	Collin	Thibaut	PR2	Université	Section 25	élu
3			Mme	Assalante	Christine	DR2	CNRS	section 26	élue	

et une pour le jury d'admission des CR-CID :

Règle de composition	Rôle	Genre	Nom	Prénom	Grade	CNRS / EXT	Instance CN	Élu/nommé
Membres de droit								
Nom du Directeur de l'Institut	Titulaire	M.	Le Bivic	André	DRCE	CNRS	DI	
Nom du Représentant en cas d'empêchement du DI	Suppléant	Mme	Rechenmann	Catherine	DR1	CNRS	DAS	
Membres nommés								
2 personnalités scientifiques au moins CRCN* : 1 titulaire et 1 suppléant	Titulaire	Mme	Mallavin	Thérèse	DR2	CNRS	CID51	nommée
	Suppléant	Mme	Peyrin	Françoise	DR1	INSERM	CID51	nommée
2 personnalités scientifiques au moins CRCN* : 1 titulaire et 1 suppléant chercheur du CNRS et élu au CN	Titulaire	M.	Pouget	Pierre	CRCN	CNRS	CID51	élu
	Suppléant	M.	Koszul	Romain	DR2	CNRS	CID51	élu

Les listes sont acceptées avec 20 votes « pour » et 1 « abstention ».

5- Discussion sur les modalités de fonctionnement du CSI

Points discutés :



Nombre de réunions : Outre les deux réunions pour les 2 exercices statutaires (en Janv et en Sept), il est proposé 3 ou 4 réunions supplémentaires. La première aura lieu en Fev (le 25) pour rencontrer A Le Bivic qui pourra alors exprimer ses attentes.

Il est rappelé que si la plupart de ces réunions s'envisagent sur 1 journée, il sera possible d'en organiser d'autre (s) sur 2 jours (mais attention le budget mission du CSI est limité !).

- ▶ Il serait intéressant de récupérer un certain nombre de documents préparés par le CSI précédent. Le CSI dispose d'un espace Internet CORE, pour compiler tous les documents.

Il est vide à ce jour mais Isabelle Courthial Bieder va se renseigner pour récupérer ces documents (Laurent Heliot, membre du CSI précédent suggère de récupérer un document sur l'Interdisciplinarité).

- ▶ André Le Bivic sollicité dans le cadre de l'organisation des réunions propose que le CSI s'intéresse à « La biologie marine » en relation avec la proposition d'un programme transversal « Océans » (Richesses nouvelles à exploiter, nouveaux modèles...). Ce champ thématique concerne beaucoup d'Instituts du CNRS. Même s'il n'y aura pas d'action concrète en 2019 (budget clos) il faut l'envisager pour les années suivantes. Il propose également de faire un bilan sur le devenir de chercheurs recrutés il y a 5-10 ans et sur les ATIP. Pour aborder cette réflexion, il convient de bien définir les questions (répartition homme femme, labo, responsabilités...), de définir une méthodologie et surtout de disposer des données qui seront collectées par le CNRS (et non le CSI !). Troisième sujet de réflexion envisagé : prospective sur l'avenir des animaleries souris, alors que le modèle rat est en train de s'imposer.

La réunion du CSI se termine sur une discussion ouverte sur la vigilance à déployer quant à l'efficacité des réunions ; l'étape de préparation est essentielle. Il convient également de rester critique sur les sujets de réflexion, notamment sur ceux qui nécessitent des données non disponibles. La marge de manoeuvre du CSI est relativement restreinte pour récupérer des données car aucune sollicitation ne peut émaner directement du CSI mais doit toujours passer par l'Institut.

Prochaine réunion : le Lundi 25 Fev 2019.

Objet : Réflexion sur la Biologie marine.

Préparation : Identifier des experts et les inviter.

En outre, tout sujet autre, pressenti pour une réflexion peut être signalé par un membre du CSI. Ces sujets de réflexions pourront servir à définir les ordres du jour des réunions suivantes.